



L'école haut-alpine

Imprimé au siège de la section
CPP N° 270 D 73
Directeur de la publication :
Geoffroy CHEVALIER
Tél. : 04 92.53.45.28
Fax : 04 92 53 78 84
ISSN 1266-6548
Mensuel - Prix au N° 0,76 €

Sommaire

<i>Edito</i>	p. 1
<i>Loi d'orientation</i>	p. 2
<i>Lettre aux parents</i>	p. 3
<i>Appel à la grève</i>	p. 4

Dispensé de timbrage

GAP C.T.C.

L'École Haut-Alpine
Bourse du Travail - Place Grenette
BP 42
05002 Gap Cedex
<http://www.snuipp.fr/05>



Déposé le vendredi 25 février 2005

**CGT – CFDT – FO – CFTC – FSU –
UNSA – SOLIDAIRES**

10 mars 2005

**Ensemble salariés du privés et
du public**

GREVE ET MANIFESTATION

Après le succès de la manifestation du 5 février 2005 où 600 000 salariés du privé et du public et privés d'emplois (800 à GAP) se sont fait entendre, le gouvernement réagit par le mépris et refuse de prendre en compte les revendications.

C'est pourquoi les organisations syndicales CGT – CFDT – FO – CFTC – FSU – UNSA et SOLIDAIRES appellent à amplifier l'action en cessant le travail et en manifestant le 10 mars prochain.

**MANIFESTATION
DÉPARTIMENTALE**

**11 heures Carrefour du Cèdre à
GAP**

Précédé de pré rassemblements : Éducation Nationale (10h15 devant l'Inspection académique), EDF, Équipement...

- 12h30 : Rassemblement pique-nique, Esplanade du Conseil Général à GAP (forum débat).
- 15h00 : Départ en caravane automobile pour la manifestation de BRIANÇON.

Edito

**Réussir l'école,
vraiment**

Présenter une loi d'orientation c'est engager l'avenir de millions de jeunes, c'est orienter professionnellement les enseignants dans les années à venir.

Pour le SNUipp, c'est l'occasion d'une nécessaire transformation de l'École capable d'assurer vraiment la réussite de tous les élèves.

Or le projet de loi pour l'école de François Fillon, actuellement examiné par le parlement (contre l'avis du Conseil Supérieur de l'Éducation) ne répond pas à cette question.

Le gouvernement vient d'adopter pour l'examen de la loi la procédure d'urgence. Il n'y aura qu'une seule lecture à l'Assemblée nationale et au Sénat. Une rapidité et une légèreté qui tranchent avec l'enjeu que constitue l'avenir des jeunes et de l'École. Les enseignants se sont eux mobilisés pour manifester leur attachement à la réussite de tous les élèves.

Après la grève réussie du 20 janvier, la forte présence du secteur de l'éducation dans les manifestations du 5 février dans tous les départements et la journée d'action du 15 février, les mobilisations se poursuivent pour demander l'abandon de ce projet de loi et faire d'autres propositions pour l'école. Les actions se poursuivent dans les départements (rassemblements, grèves, ...) notamment à l'occasion des cartes scolaires.

La volonté de transformation de l'école correspond à une aspiration sociale pour plus d'égalité, de solidarité. Une autre répartition des richesses au bénéfice des salaires, de la protection sociale, des conditions de travail et du service public est aujourd'hui une nécessité, une urgence pour les plus fragiles. C'est ce que porteront les enseignants du premier degré le 5 mars à Guéret et le 10 mars dans la grève et les manifestations.

Tous en grève le 10 mars pour défendre les salaires, l'emploi, le service public et porter nos propositions pour une école assurant la réussite de tous les élèves.

Quid de l'école primaire ?

La poursuite nécessaire de la démocratisation du système éducatif suppose des mesures fortes dès le début de la scolarité donc dès l'école maternelle.

Or, rien ou quasiment rien concernant l'école primaire. Pourtant, il est intolérable que 15% des élèves arrivent en difficulté au collège. Et pour ce faire aucune mesure d'ampleur ne serait à envisager dès l'école primaire ?

Contrairement à ce qu'affirme le Ministre, des propositions alternatives pour transformer l'école existent et elles n'ont pas la prétention d'être exhaustives. Pour le SNUipp, pour assurer la réussite de tous les élèves il faut transformer l'école, le métier. Ceci suppose par exemple un travail plus collectif des enseignants au sein de l'école, le développement du travail en équipe avec plus de temps de concertation, plus de maîtres que de classes, l'amélioration de la formation initiale et continue... Ces leviers pour travailler différemment à l'école et au sein de la classe permettraient de mieux prendre en compte tous les élèves.

Le SNUipp a porté ses propositions pour l'école dans toutes les rencontres ministérielles qui ont eu lieu dans la période et auprès de l'ensemble des groupes parlementaires.

« S'il n'y a pas de fatalisme dans la construction de la grande difficulté scolaire, c'est au début de la scolarité que l'essentiel de la carrière scolaire d'un élève se dessine. (...) Ce sont donc les mesures préventives de lutte contre la difficulté qui sont essentielles, c'est à l'école maternelle et à l'école primaire qu'il faut agir pour être efficace sur le moyen et le long terme. » rapport commandé par le Haut Conseil de l'Évaluation de l'École. de février 2005.

Socle

Dans le projet de loi, l'école aurait pour mission de révéler les "capacités", les "goûts" les "talents" des élèves...

*« La scolarité obligatoire doit garantir au moins l'acquisition pour chaque élève d'un socle commun. » **

Le socle est défini par la maîtrise de la langue, des éléments de mathématiques, une langue vivante, une culture humaniste et scientifique et la maîtrise des TICE. Ce socle de connaissances et de compétences donne une interprétation restrictive des apprentissages surtout quand des « enseignements complémentaires » viennent compléter ce socle. Pour quels élèves ?

Toutes les recherches montrent que l'ensemble des disciplines et des domaines d'activités participe à l'acquisition des savoirs. Leur diversité est constitutive d'une culture commune de valeurs et de savoirs qui est un véritable atout pour les élèves les plus en difficulté.

École maternelle

Elle *« remplit une mission éducative et comporte une première approche des outils de base de la connaissance et prépare les enfants aux apprentissages dispensés à l'école élémentaire »*.

La maternelle : uniquement prépa à la grande école, on croit rêver !

On aurait aimé là aussi que le projet soit porteur d'une ambition nouvelle notamment sur la scolarisation des enfants de 2/3 ans et sur les apprentissages spécifiques à la maternelle.

Formation continue

Pas de réponse aux besoins criants de formation sur le temps de travail. Pour François Fillon, la formation continue *"sera renforcée pour les enseignants ayant un projet personnel (ou le souhait d'une deuxième carrière) par l'ouverture d'un crédit de formation de l'ordre de 20h par an en dehors du temps de service."*

126 millions d'euros sont prévus pour cette mesure (43 € d'indemnité par jour de formation).

Pour le SNUipp, cette possibilité n'a rien à voir avec le développement indispensable et urgent de la formation continue.

* les passages en italique sont extraits du projet de loi.

ZEP

Deux lignes seulement sur les ZEP pour promettre une amélioration de l'efficacité. Aucune réflexion n'est menée quant à la politique des ZEP.

Aucun engagement n'est pris pour mener une politique permettant de maintenir un niveau d'exigence dans les secteurs et les écoles où se concentrent les difficultés sociales et scolaires.

Formation initiale

Le projet de loi envisage un changement de nature juridique des IUFM par leur intégration dans les universités.

La qualité de la formation, l'avenir des personnels, les moyens propres aux IUFM sont loin d'être garantis.

Scolarisation des élèves handicapés

Les textes existants ne sont pas modifiés si ce n'est que la scolarisation dans l'établissement le plus proche deviendrait une "priorité" alors qu'elle était obligatoire précédemment.

Une nouvelle instance

Le CNP et le Haut conseil à l'évaluation de l'école sont supprimés et remplacés par un Haut conseil de l'éducation. Le mode de désignation de personnalités comme tout l'apport d'experts de l'éducation, des usagers et des personnels et prive le système éducatif d'un outil d'évaluation.

Éducation civique

L'apprentissage de la Marseillaise devient obligatoire. La connaissance de l'hymne national est pourtant déjà mentionnée dans les programmes.

En acceptant cet amendement, qui le ministre a-t-il voulu flatter ?

Enseignement du fait religieux

L'école doit *« organiser la transmission de connaissances et de références sur le fait religieux et son histoire »*.

Pourquoi pas, mais comment ? Quelle formation ?...

Du C.I.R.E. au P.P.R.S.

Le Contrat Individuel de Réussite Éducative — devient le Programme Personnalisé de Réussite Scolaire avec maintien de la signature des parents et du directeur d'école. Quelle différence !

« ... lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences à la fin d'un cycle, le directeur d'école propose à la famille de mettre en place un programme personnalisé de réussite scolaire. »

En fait, cette proposition constitue la seule réponse aux difficultés des élèves. Si cette approche peut convenir à certains élèves qui ont besoin d'un soutien individuel, cela ne peut être la réponse unique à la diversité des formes de l'échec scolaire.

Un enfant apprend aussi avec les autres. D'où l'importance de pouvoir travailler autrement en classe. Cela suppose de pouvoir mieux prendre en charge les élèves en difficulté en travaillant à plusieurs enseignants dans une même classe.

Pour mettre en œuvre ce programme à

l'école élémentaire, 107 millions d'euros par an en 2006, 2007 et 2008 sont prévus.

"Il signifie en creux qu'il n'y a pas d'amélioration possible des méthodes d'apprentissages, ni de différenciation au sein de la classe, ni d'aide en amont dès l'école maternelle. Les réseaux d'aide sont cités comme moyens, pas en terme d'alternative pédagogique." Philippe Meirieu.

Direction d'école

« Un décret en conseil d'état fixe les conditions de recrutement, de formation et d'exercice des fonctions spécifiques des directeurs d'école maternelle et élémentaire. »

Rien de nouveau par rapport à l'existant. Quel est donc le sens de cet ajout ?

Le SNUipp rappelle que l'éventuelle introduction d'un statut de directeur ne manquerait pas de provoquer de vives réactions. Le gouvernement et les députés auraient été plus inspirés d'apporter enfin une réponse aux revendications sur la direction et le fonctionnement des écoles.

Des moyens insuffisants pour l'école

Le nombre de 13 000 recrutements par an de professeurs des écoles retenus par le Ministre pour les 5 prochaines années est bien en dessous des 16 000 départs en retraite. Cela ne permettra pas de répondre

aux besoins des écoles.

La création de 700 postes pour la prochaine rentrée scolaire est insuffisante pour répondre à l'ensemble des besoins et en premier lieu à l'accueil des 45 000 élèves supplémentaires prévus à la rentrée 2005. La scolarisation des enfants de 2/3 ans, l'A. I.S., le remplacement, la formation continue seront les premiers secteurs victimes du redéploiement des postes.

Fonction publique : travailler plus tout en continuant à gagner moins...

La question salariale reste un motif de désaccord profond entre les organisations syndicales et le ministre de la Fonction publique. Les mesures générales programmées pour 2005 se traduiraient par une nouvelle baisse de pouvoir d'achat du point d'indice. A cette dégradation de la valeur indiciaire s'ajoutent depuis le 1er janvier des prélèvements supplémentaires : élargissement de l'assiette de la CSG et CRDS et cotisations prélevées au titre du régime additionnel des retraites de la fonction publique.

Côté gouvernement, les discours sur l'individualisation des carrières et la manière de mieux prendre en compte le mérite

dans la Fonction publique se multiplient. Recourant à des artifices de présentation, il cherche ainsi à opposer les salariés du public (jugés peu productifs) et salariés du privé ; les fonctionnaires aux contribuables. Il met en compétition les fonctionnaires les uns contre les autres, en laissant entendre qu'il y aurait d'un côté ceux qui prennent des initiatives et de l'autre ceux qui n'en prendraient jamais.

Le discours culpabilisateur sur l'impact des salaires et des pensions dans l'évolution de la dépense publique omet d'évoquer la question des recettes : comment financer les dépenses de services publics ? Ses dépenses sont-elles nécessaires ou pas pour le développement économique et sociale de notre pays ? Parallèlement, le gouvernement annonce de nouvelles suppressions d'emplois dans la Fonction publique : 12 000 à 17 000 postes supprimés. Mais dans quels services ? Dans quelles administrations ? Qu'en est-il de la question de l'égalité, c'est-à-dire du droit de chaque citoyen, où qu'il se trouve sur le territoire, de bénéficier du meilleur service possible ?

Les fonctionnaires, seront aux côtés des salariés du privé, le jeudi 10 mars, parce qu'ils rejettent de la même manière les politiques destructrices d'emplois, l'augmentation des charges de travail et la baisse du pouvoir d'achat.

Projet de lettre aux parents pour la grève du 10 MARS.

Lettre aux parents d'élèves

La première mission de l'école est de faire réussir tous les élèves et de n'en laisser aucun sur le bord du chemin.

Aujourd'hui, l'école doit permettre à chaque élève de poursuivre sa scolarité, de s'intégrer et de s'adapter, dans une société en évolution permanente. Pour cela, il faut non seulement bien maîtriser la langue et les mathématiques mais aussi la littérature, les sciences, l'histoire, la géographie, les arts, l'éducation physique ... et des apprentissages nouveaux comme les langues vivantes ou l'utilisation des nouvelles technologies ... Mais aujourd'hui encore, malgré les progrès réalisés par l'école, trop d'élèves sont en situation d'échec scolaire, souvent synonyme de précarité et parfois d'exclusion.

Le projet de loi pour l'école, présenté au parlement, affiche l'objectif de faire réussir tous les élèves. En réalité, il ne présente aucune proposition de nature à lutter réellement contre l'échec scolaire dès l'école maternelle et élémentaire. Les 15 % d'élèves en difficulté à l'entrée au collège ne sont pas une fatalité. C'est pourquoi les trois

heures de soutien proposées par le Ministre, en imaginant que les moyens y soient consacrés, ne peuvent être l'unique réponse. De plus, cette proposition n'est pas nouvelle, son efficacité réelle n'est pas démontrée, elle risque d'enfermer certains élèves dans leur échec. Nous pensons, au contraire, qu'il faut mettre en œuvre des pratiques pédagogiques diversifiées, des situations de classe innovantes. Les enseignants souhaitent faire évoluer leur métier, travailler autrement et mieux. Sur toutes ces questions, ils portent eux aussi des propositions. Des solutions existent : plus d'enseignants que de classes pour une meilleure prise en charge des élèves, une meilleure formation avant et pendant la carrière, plus de travail en équipe... Mais le Ministre fait semblant de les ignorer...

La qualité de notre école est aussi menacée par le manque de moyens. Aujourd'hui, tous les parents qui le souhaitent ne peuvent inscrire leurs enfants à l'école maternelle dès deux ans, dans de bonnes conditions. Le nombre d'élèves par classe reste souvent trop élevé et la rentrée 2005 verra une nouvelle dégradation : 700 créations de postes pour 45 000 élèves supplémentaires (1 poste pour 64 élèves).

L'avenir de l'école est lié au budget et à la loi d'orientation, ni l'un ni l'autre ne sont à la hauteur de l'enjeu. La copie du gouvernement est à revoir. Nous serons en grève le jeudi 10 mars. Nous espérons que vous partagez notre ambition et qu'ensemble nous transformerons l'école pour la réussite de tous.



Amplifier notre action, le 10 mars

Le gouvernement continue à se montrer sourd aux revendications exprimées avec force par les personnels et les jeunes : les suppressions de postes se traduisent sur le terrain ; le gouvernement maintient son projet de loi d'orientation sur l'école qui va à l'encontre de la réussite de tous les jeunes et ignore les attentes et les revendications des personnels ; il poursuit les transferts des missions et des personnels ; il rejette les revendications salariales et maintient des décisions qui amputent encore plus le pouvoir d'achat.

Les fédérations FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Éducation appellent donc les personnels à poursuivre leur action et à prolonger la mobilisation :

- *contre les suppressions de postes qui compromettent l'avenir*
- *pour l'emploi et les salaires*
- *pour un service public d'éducation qui assure véritablement la réussite de tous, ce qui implique l'ouverture de véritables négociations pour une autre loi.*

Sur ces bases, elles se prononcent pour tout mettre en œuvre afin que l'ensemble des personnels de l'éducation participent activement le 10 mars à la grève et aux manifestations.

Paris, le 18 février 2005

COMMUNIQUE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE CGT-CFDT-FO-UNSA-FSU-CFTC

POUR NOS SALAIRES, LE SERVICE PUBLIC, LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE DANS L'ACTION INTERPROFESSIONNELLE LE 10 MARS

La page des salaires dans la Fonction Publique est loin d'être tournée.

Nous l'avons rappelé au ministre suite aux mobilisations massives du 20 janvier et du 5 février, largement soutenues par la population.

Son absence de réponse sur les salaires et les pensions est profondément inacceptable ! D'autant plus que les passages en force continuent, qu'une nouvelle réduction de l'emploi public est programmée, menaçant la qualité du service public.

Dans la continuité des actions engagées, nos organisations appellent tous les salariés de la Fonction Publique à faire grève, à se rassembler et à manifester le jeudi 10 mars, dans toute la France, en convergence avec les salariés des services publics et du secteur privé, actifs et retraités.

Pour la Fonction Publique, nous continuons à porter nos exigences en matière de salaires, d'emploi public, de défense du service public et de ses missions.

Dans l'unité d'action, par la grève et la manifestation, faisons du 10 mars un temps fort et incontournable.

Le 23 février 2005

